

Le départ de nos dernières religieuses après près de 170 ans de services à la population

La congrégation des Sœurs de Saint Joseph de Villecomtal remonte à 1824. A cette date, une jeune veuve de Golinac, Catherine MADRIERES, désireuse de former les jeunes, s'installe à Villecomtal. Avec une institutrice, Julie de BRUNANCHON, née à St Félix de Lunel, elle ouvre une école de filles. Conseillées et encouragées par Monsieur l'Abbé MOUSSAC, curé de la paroisse, elles décident de se consacrer à la vie religieuse et de prendre la règle de vie de Saint François de Sales.

En 1825, elles achètent une maison dans la rue droite et cinq autres jeunes filles se joignent bientôt à elles.

En 1839, les Sœurs de St François de Villecomtal désirent prendre la règle de vie des sœurs de St Joseph dite de Lyon et vont se former à Marcillac, avec l'accord de Monseigneur GIRAUD, évêque de Rodez. Une postulante ayant demandé son admission à Villecomtal, les religieuses de Marcillac, de concert avec Monsieur CAUBEL, leur supérieur, prétendent que Villecomtal n'est qu'une succursale de leur maison et donc



Une St Barthélémy où la communauté religieuse était encore importante

ne peut avoir un noviciat. Le curé et les notables de Villecomtal n'admettant pas cette filiation, les Sœurs de St Joseph redeviennent filles de St François, tout en restant très attachées de cœur à la règle de St Joseph.

En 1842, le château de Villecomtal, ayant été mis en vente par la famille de NATTES, elles l'achètent pour faire un pensionnat de jeunes filles. Beaucoup de travaux de réaménagement sont effectués (au détriment du patrimoine !) et elles font même agrandir le corps de logis, accolé au donjon. On peut d'ailleurs lire sur le linteau de la porte d'accès à cette extension la date : 1860, les initiales de la Supérieure de l'époque qui a initié ces travaux : Thérèse Lestrade et le nom du maître d'œuvre : Basile.

D'autre part, elles ont acquis des maisons donnant sur la cour d'honneur du château pour construire une chapelle dédiée à saint Joseph car, entre temps, la congrégation change de nom et aujourd'hui, nous la connaissons sous le nom des Sœurs de saint Joseph.

Quelques années plus tard, la congrégation acquiert la partie basse du château à Monsieur de PRUINES.

En 1844, Monseigneur CROIZIER les autorise, selon leur désir, à reprendre la règle de St Joseph. Cinq d'entre elles prennent l'habit le 3 juillet 1844. Seule la Supérieure, sœur Émilienne LESTRADE fait profession et est de nouveau élue Supérieure Générale. Elle demande à Mère St URSULE, Supérieure des Sœurs de St Joseph d'ESTAING, de les former à la vie religieuse St Joseph.

S'appuyant sur l'obligation de la loi du 10 avril 1867, le conseil municipal de Villecomtal délibère qu'il y a lieu de demander à Mr Le Préfet la création d'une école publique de filles et le prie d'en confier la direction à la congrégation des Sœurs de saint Joseph qui, depuis longtemps, donnent gratuitement l'instruction aux filles pauvres de la commune, et de

nommer institutrice publique de la commune mademoiselle née Roux Marie-Jeanne, nommée en religion sœur sainte Marie, titulaire du brevet de capacité délivré par la commission d'Inspection d'Académie de l'Aveyron.

Pendant de nombreuses années, le couvent accueille des élèves pour des cours ménagers, puis en tant qu'école libre, des classes de maternelle et primaire.

Vers 1980, les locaux n'étant plus conformes pour assurer la cantine et l'internat, de gros travaux de mise aux normes s'imposaient ! Ne pouvant faire face à une telle dépense, la Mère Supérieure décidait de vendre la bâtisse. Après plusieurs études, il s'avère qu'il est préférable de construire une nouvelle école plutôt que d'envisager des modifications coûteuses. La nouvelle Ecole Saint Joseph verra le jour en 1995, non loin de là, en dehors du village, au lieu-dit Les Escalans.

La diminution des vocations et le changement des conditions de vie obligeaient à une évolution. La communauté de Villecomtal, comme toutes les autres, ne pouvait supporter la prise en charge de ses Sœurs Aînées. En conséquence, une maison de retraite destinée aux sœurs de la congrégation et ouverte aux laïcs a été bâtie à Rodez en 1989.

La communauté étant réduite à six sœurs, la vente de l'immobilier s'avérait nécessaire. La municipalité se porta acquéreur du château, de son environnement et de la maison St Joseph (partie basse). Rénovée par ses soins, la commune a loué tout le dernier étage aux sœurs restantes jusqu'à leur récent départ.

Il est bon de rappeler la mission de la congrégation : développer une activité sociale en créant, à l'époque, pour les jeunes filles des cours d'arts ménagers et d'initiation à la lecture et l'écriture. Les sœurs du couvent comblèrent, jusqu'à la création de la Sécurité Sociale, les insuffisances de la solidarité communautaire locale en visitant les malades, en secourant les indigents et les isolés en détresse par des apports de repas, prodiguant des soins infirmiers et en aidant, réconfortant les personnes seules et les familles en deuil.

Tout au long de cette dernière période, nos « *petites sœurs du château* » à la retraite à Villecomtal ont, avec leurs faibles moyens, perpétué cette tradition de compréhension des misères humaines. Cela ne les empêchaient pas de partager les joies en participant aux fêtes avec leur dynamisme coutumier.

Merci « *les petites sœurs* » de tout ce que votre congrégation et vous-mêmes avez donné à chacun de nous, sans aucune forme de distinction.

Bonne retraite aux 3 dernières religieuses remerciées et honorées à la mairie de Villecomtal le 1^{er} juillet : sœur Simone, entrée à la communauté en 1961, sœur Alberte, religieuse depuis 1953 et sœur Germaine à Villecomtal depuis 1941.

VILLECOMTAL

BULLETIN MUNICIPAL

Numéro 31 juillet 2017

MAIRIE : 05 65 44 60 21 SITE INTERNET : www.villecomtal.fr COURRIEL : mairie@villecomtal.fr



Le mot du Maire

Comme chaque été un nouveau bulletin vous est présenté. C'est l'occasion de faire un bilan, en cours d'année, sur les travaux réalisés et en cours, de rappeler aussi les événements qui rythment la vie de notre bourg. Il a aussi pour rôle de vous informer sur toutes les animations qui

Je me joins donc au conseil municipal pour vous souhaiter une agréable saison estivale, que se soit l'occasion, pour un moment, d'oublier nos tracas quotidiens.

Jean-François Pradalier



Le samedi 1er juillet, la municipalité a tenu à honorer nos dernières religieuses parties récemment, voir l'article en page de couverture.

auront lieu prochainement.

Plus que jamais, les associations se sont mobilisées pour vous présenter un maximum de divertissements. Soyons donc nombreux à répondre présents à ceux qui sont proposés.

Je tiens personnellement à remercier toutes ces associations pour ce qu'elles réalisent, pour le dynamisme et la vitalité dont elles font preuve.

L'été est également la période propice aux vacances.



Nos trois dernières religieuses accompagnées de leur responsable Ruthénoise (à droite)

échos de notre cité médiévale

Zumba et renforcement musculaire

Hélène BARRES assure le mercredi un cours de zumba et le vendredi un cours de renforcement musculaire.

Peut être ne connaissez vous pas Hélène, c'est une jeune femme de 29 ans, dynamique et très souriante qui habite Villecomtal depuis 6 ans et déménagera dans les mois à venir dans la nouvelle maison qu'elle fait construire avec son compagnon, Simon, au Lotissement de la Blanzague.

Si vous assistez à l'un de ses cours, elle vous communiquera tout de suite son énergie et sa bonne humeur. Elle est très attentive à chacun des participants, n'hésitant pas à prodiguer conseils pour corriger une mauvaise posture. Elle se met à la portée de ses « élèves » tout en les incitant à donner le maximum de leurs possibilités « parfois insoupçonnées »...

On peut également apprécier sa grande disponibilité, s'efforçant de remplacer les cours qui ne peuvent être assurés le jour prévu. Notons qu'Hélène travaille de par ailleurs et exerce la profession de conseillère commerciale.

Après avoir signé avec le Foyer Rural une convention de formation en alternance, elle a obtenu un certificat de qualification professionnelle « animateurs loisirs sportifs ».

Cette formation a été assurée par la « Fédération Française Sports Pour Tous en Midi Pyrénées » agréée par le Ministère des Sports.

Qu'est ce que la Zumba ?

C'est un programme d'entraînement

physique complet, alliant tous les éléments de la remise en forme, cardio, et préparation musculaire, équilibre et flexibilité. Les chorégraphies s'inspirent principalement des danses latines (salsa, merengue, cumbia, soca, samba...) mais à Villecomtal on est dans la modernité, vous pourrez vous trémousser sur des musiques actuelles de Maître Gims, Sean Paul ou Ed Sheeran et bien d'autres...

Qu'est ce que le renforcement musculaire ?

On qualifie de renforcement musculaire toute activité qui tend à exercer les muscles de manière à faire évoluer son corps, à le rendre plus résistant, plus mobile, plus fonctionnel. Le renforcement musculaire peut servir dans votre quotidien même si vous n'êtes pas un athlète, à améliorer votre posture, maintenir votre colonne vertébrale, éviter de vous blesser et prévenir les douleurs.

Avec Hélène, le cours débute par un petit footing, du cardio pendant environ 10mn et ensuite elle passe aux exercices de gainage, de pompes, squats... Il n'est pas utilisé de matériel, il suffit de se présenter au cours simplement avec un tapis de sol.

En 2016-2017, 24 personnes étaient inscrites au renforcement musculaire et 16 à la zumba. On peut regretter un manque d'assiduité avec une fréquentation de l'ordre de 50% notamment pour la zumba.

Venez tester votre forme, quelque soit votre âge, et vous verrez qu'Hélène saura vous communiquer son enthousiasme.

Les cours reprendront en septembre, les dates vous seront communiquées par voie de presse ou affichage.



À vous de suivre le mouvement

Animations estivales



Les Joyeux Pétanqueurs :

Concours amicaux ouverts à tous, les samedis ou dimanches à 14h30, entre le **02 juillet** et le **19 août**.

Concours pour les licenciés :

| juillet | août |
|-------------|-------------|
| Dimanche 02 | Dimanche 06 |
| Samedi 08 | Mardi 15 |
| Dimanche 16 | Samedi 19 |
| Samedi 29 | Samedi 26 |

Le 13 juillet :

retraite aux flambeaux et feu d'artifice suivi du bal des pompiers

Le rallye du Dourdou :

Comme chaque année, les **21, 22 et 23 juillet** aura lieu la 14ème édition d'un des rallyes motos sur route les plus appréciés du championnat de France.

Festival Folklorique International

le **mercredi 9 août**

Villecomtal accueillera le groupe "Tche kreyol" de Fort de France en Martinique. spectacle à la salle des fêtes à 20h30

Rue à tire l'aligot le **lundi 14 août**

à partir de 20h avec le groupe Berzinc en animation musicale

Fête de la saint Barthélémy

samedi 26 août : 14h concours de pétanque organisé par les joyeux pétanqueurs.

A partir de 19h apéro/concert avec les groupes A donf et Raz pop. moules/frites

Dimanche 27 août : 8h petit déjeuner tripoux, soupe au fromage, tête de veau

A partir de 16h jeux divers pour enfants

A partir de 19h apéro musical avec en restauration assiette gourmande.

Toute la journée vide grenier rue de l'horloge et bandas :

harmonie de Marcillac.

Nous rappelons que le comité des fêtes est preneur de toutes mains bénévoles. Merci.

Brèves

Ouverture d'une salle d'exposition à l'espace des Enfarinés

Une salle d'exposition a été récemment aménagée avec l'aide d'André Burg et de Jean-Claude Cabrit au dernier étage de l'espace des Enfarinés. Cette salle accueillera dès cet été une exposition présentée par le club de peinture de Villecomtal. Cette salle sera ouverte aux jours et horaires habituels du point d'accueil touristique durant l'été. Elle pourra héberger chaque année une nouvelle exposition temporaire qui viendra enrichir les événements culturels proposés dans le village lors de la saison estivale.



Le mercredi 5 juillet, ouverture de la saison touristique et inauguration de la nouvelle salle d'exposition

Retour de Véronique Burg à la mairie

Depuis le 7 avril 2017, nous avons le plaisir de retrouver Véronique Burg au secrétariat de la mairie après un arrêt maladie d'un an environ. L'équipe municipale lui adresse ses chaleureux encouragements pour cette reprise. Véronique a repris ses fonctions dans le cadre d'un mi-temps thérapeutique. En conséquence, la mairie est ouverte **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h**. En dehors des horaires d'ouverture, vous pouvez laisser un message téléphonique sur le répondeur de la mairie (05 65 44 60 21) et Véronique vous recontactera dans les meilleurs délais.

Un nouveau professionnel à la maison de santé

Une psychologue clinicienne, hypnothérapeute, art thérapeute, et spécialisée en traumatologie et victimologie s'est installée à la maison de santé de Villecomtal depuis début 2017. Il n'y a pas de jour de consultation pré-défini, les consultations se font sur rendez-vous au **06 12 68 63 09**.

Ateliers ludiques et pédagogiques

Valérie Schmidt, de la ferme des écoliers, association située au lieu-dit Le Garric, a proposé divers ateliers pédagogiques et créatifs durant les vacances scolaires de février et de Pâques, dans la salle des jeunes au château des enfants. Au total, quatre ateliers de 2 heures ont été animés, réunissant entre quatre et huit enfants âgés de 4 à 11 ans, qui sont tous repartis enchantés. Nos petits apprentis bricoleurs ont ainsi pu confectionner des attrape-rêves, des dessous de plat en osier, du papier recyclé avec des pétales de fleurs (l'occasion d'une agréable promenade dans le village pour la cueillette), des carillons



en bambou, ou encore écrire à l'encre végétale avec une plume ou faire des jeux de société sur le thème de l'écologie. Un programme très riche et varié destiné à sensibiliser nos enfants au respect de l'environnement. Ces ateliers ont été animés bénévolement par Valérie que nous remercions vivement pour cette initiative et ses idées foisonnantes, seule une participation libre a été demandée. Une conseillère municipale était également présente à ces ateliers pour aider Valérie à l'encadrement des jeunes lors de ces séances.

Nouvelles modalités pour obtenir une carte d'identité

A compter du 7 mars 2017, les demandes de CNI (Carte Nationale d'Identité) ne pourront être effectuées que dans les communes qui étaient déjà équipées depuis 2009 pour les demandes de passeport. Dorénavant, la commune de Villecomtal n'est plus habilitée à délivrer de CNI. Vous devrez donc prendre contact avec les mairies les plus proches, munies d'une borne biométrique (Marcillac, Espalion, Decazeville, Onet le Château, Rodez) pour prendre rendez-vous et constituer votre dossier de demande. La durée d'instruction d'un dossier en mairie est d'environ 20 minutes. Le dépôt des pièces du dossier se fait uniquement sur rendez-vous. Vous devrez au préalable remplir le formulaire CERFA n° 12100*02 (pour les majeurs) ou CERFA

n° 12101*02 (pour les mineurs) à télécharger à l'adresse <https://www.service-public.fr>. En cas d'impossibilité, la secrétaire de mairie de Villecomtal peut imprimer ce formulaire pour vous. Elle pourra également vous fournir toutes les informations nécessaires pour vous aider à réunir les pièces de votre dossier. Nous vous rappelons que les CNI sont désormais valables 15 ans pour les majeurs et 10 ans pour les mineurs.

La même procédure est nécessaire pour l'obtention d'un passeport biométrique (formulaires CERFA n° 12100*02 ou 12101*02 et prise de rendez-vous avec une mairie habilitée). Les passeports sont valides 10 ans pour les majeurs et 5 ans pour les mineurs.

Assainissement de Fouillet

L'urbanisation du hameau de Fouillet a conduit la commune de Villecomtal à envisager l'extension du réseau d'assainissement collectif. Eu égard au potentiel d'habitations raccordables et à la capacité de la station d'épuration à recevoir une charge supplémentaire de pollution, une étude a été réalisée par le bureau d'étude AZE. Concomitamment, la commune a réalisé en régie la modification du zonage d'assainissement du secteur pour le porter en « zonage d'assainissement collectif ». Une enquête publique qui n'a soulevé aucune remarque s'est déroulée en 2016 et les conclusions du commissaire enquêteur nommé par le tribunal administratif de Toulouse pour la diligenter ont été délivrées le 21 novembre 2016.

Après consultation, l'entreprise STPP a été retenue pour réaliser les travaux en

partie en domaine public, en partie en domaine privé.

Entre temps, la compétence assainissement a échappé à la commune suite à l'évolution de la communauté de communes. C'est donc avec la communauté des communes Comtal Lot Truyère (CCCLT), nouveau maître d'ouvrage, que les travaux ont pu débuter.

L'étroitesse de la voirie par rapport à la largeur et à la profondeur des tranchées a nécessité la fermeture de la route pendant plusieurs jours (nous profitons de ces lignes pour remercier les usagers gênés par le chantier qui ont su supporter les déviations imposées). Ce chantier est l'occasion d'étendre le réseau d'alimentation en eau potable aux parcelles situées dans la zone U de la carte communale (zone constructible).

Zone artisanale de Cabassar

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, plus connue par son acronyme de Loi NOTRe a conduit la nouvelle communauté des communes Comtal Lot Truyère (CCCLT) à prendre la compétence économique sur son territoire en application de l'article L 5214-16 du code général des collectivités territoriales qui précise la prise de compétence obligatoire pour :

Les actions de développement économique dans les conditions prévues par l'article L 4251-17 du code général des collectivités territoriales ; création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités industrielles, commerciales, artisanales, touristiques, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme»

Cette sujétion aurait pu être anecdotique pour la commune de Villecomtal. Cependant, la conséquence est que la zone de Cabassar où il reste des lots à vendre doit être transférée à la CCCLT. C'est donc la décision qui nous était imposée qui a été prise lors du conseil municipal du 31 mai 2017.

Techniquement, ce transfert concerne :

La voirie interne aux zones relevant du domaine public ou privé communal
Les trottoirs, les accotements, les bordures, les caniveaux, (fossés et canalisation existante)

La signalisation horizontale et verticale réglementaire et la signalétique,
Les équipements scellés aux sols,
L'éclairage public,
Les espaces collectifs,
Les lots disponibles à la vente,
Le réseau d'eaux usées,
Le réseau d'eau potable,
Le réseau d'eaux pluviales,
Les réseaux secs électricité, téléphone.

Pour mémoire, cette zone, d'une superficie vendable de 17 080 m², a été créée dans les années 2000. Au 1^{er} janvier 2017, 3 lots d'une superficie totale de 4 590 m² sont encore disponibles à la vente.

Financièrement, sur proposition du Président de la CCCLT, validée par le Conseil de Communauté du 24 avril 2017 ce transfert se fera pour un montant de 52 866,66 € au bénéfice de la commune de Villecomtal.

Travaux du cimetière

Les travaux du cimetière sont maintenant achevés. Ils se seront déroulés sur deux années (2016 et 2017). Les entreprises Thierry LACOMBE, STPP et EIFFAGE / APPIA auront oeuvré pour embellir et sécuriser le cimetière de Villecomtal. Ces entreprises auront réalisé la réfection des murs dégradés, les terrassements nécessaires et la réalisation des allées en enrobé.

La fin de ces travaux ne sonne pas pour autant la fin des travaux dans le cimetière. En effet, pour faire suite à une demande de plus en plus

prégnante, la commune va faire réaliser un columbarium ainsi que des « cave-urne » proposant ainsi de nouveaux services directement en lien avec l'évolution des pratiques funéraires.

Pour information les travaux entrepris ces deux dernières années sur le cimetière de Villecomtal représentent une somme de 113118,70 € et auront fait l'objet de subvention de la part de l'Etat pour un montant de 7021,70€.

Budget 2017

Le Budget primitif (prévisionnel) voté pour l'exercice 2017 s'équilibre à un total de

883 558 € se décomposant ainsi :

section fonctionnement 432 435 €
section investissement 451 123 €

Dans le fonctionnement, on retrouve :

* Les dépenses permettant la gestion courante d'une commune, notamment :

Les charges à caractère général 129 302 €
fournitures de bureaux, eau, électricité, carburants..., assurances, entretien voirie, taxe foncière ...

Les charges de personnel : 105 315 €
salaires et cotisations sociales des employés communaux.

Les autres charges de gestion courante : 57 268 €

pour les principales : Indemnités des élus, service incendie, subventions aux associations

Les charges financières (intérêts des emprunts) 20 500 €

* un virement pour alimenter la section investissement 118 714 €

* en compensation, les recettes provenant, pour les principales :

les taxes foncières, d'habitations et additionnelles de droit de mutation 179 711 €

La dotations de l'Etat pour 2016 145 611 €
Les revenus immobiliers 50 000 €

Le budget fonctionnement s'équilibre avec le report positif de l'année précédente qui en l'occurrence s'élève à 39 082 €

la section investissement intègre notamment :

les dépenses d'équipement 160 551 €
l'achat de matériel, travaux de voiries et de réfection des bâtiments publics, aménagement d'espaces verts, acquisition immobilière...

le remboursement du capital des emprunts 56 682 €

le report des opérations d'investissement restant à réaliser et votées lors d'un précédent budget (cœur de village, cimetière...) 233 891 €

Outre les opérations en cours tels que le cœur de village et le cimetière, le principal investissement, pour 2017, consiste en l'acquisition des lots dépendants de la succession Girou pour un montant de 30 000 € : un garage, une grange et un jardin. Cette opération pourrait s'intégrer dans une plus importante, et qui tient à cœur à la Mairie, la construction d'une résidence de logements pour personnes âgées. Pour le moment, l'organisme investisseur contacté ne s'est pas prononcé pour porter un tel projet.

On peut noter que le budget 2017 est en baisse sensible au regard de l'année précédente.

(-112 392€), ce qui est dû, en partie à une nouvelle réduction des dotations de l'Etat :

(-22 970 €) et l'absence d'augmentation des taxes locales.

Les 30 ans du Sport Quilles de Villecomtal

Le club de quilles de Villecomtal créé en 1987, avec comme premier Président Michel Pègues, comptait 24 licenciés la première année de compétition. A partir de 1992, Michel Cambaly assura la présidence du club, avec l'aide de divers vice-présidents (successivement Lionel Gardanes, Stéphane Calixte, Christophe Miquel). En 2012, Michel Cambaly a reçu une médaille ainsi qu'un trophée du comité départemental pour 25 ans de loyaux services pour les quilles de huit. Depuis 2014, Christiane Catusse et Guilhem Latièze assurent la présidence du club de quilles de Villecomtal. Actuellement, 28 joueurs

Parmi les 24 garçons, 4 vétérans évoluent également au championnat de l'Aveyron. Les différents joueurs ont fait plusieurs podiums



durant l'année. Les plus jeunes sont licenciés à l'école des quilles de Lunel.

A son plus haut niveau, le club a compté jusqu'à 38 joueurs en compétition en élite, un champion de France en junior (Jérôme Foulquier) et un champion de France en cadet (Franck Foulquier). Le comité départemental compte environ 3500 licences.

A l'occasion des 30 ans du club, une tenue complète a été remise à chaque joueur grâce à la participation financière de 12 sponsors locaux. Les quilles tiennent une part importante dans le village. Des

sont licenciés au club, parmi lesquels 4 filles évoluant en première et deuxième série, et 24 garçons évoluant en première, deuxième et troisième série du district vallée du Dourdou.

entraînements ont lieu chaque semaine sur 4 terrains et le club organise 2 concours de belote annuels qui remportent un vif succès.